



FICHE INFORMATION

Numéros d'appel d'urgence

- Devant tout incident, il est nécessaire de donner l'alerte le plus rapidement possible. L'alerte survient après un examen rapide de la situation et des blessés. Il existe donc des numéros d'appel d'urgence.
- Ils sont au nombre de cinq : 15, 18, 112, 17 et les centres anti-poison. Tous ces numéros sont gratuits (excepté les centres anti-poison) et accessibles 24h/24, 7j/7 sur tous les postes fixes et mobiles. Vous n'avez pas besoin de carte ou d'autres moyens de paiement pour joindre l'un de ces numéros.
- Quelque soit le numéro d'urgence composé, il existe un contact permanent entre les différents intervenants.

15 Le SAMU (Service d'Aide Médicale Urgente)

- Le SAMU a en charge l'ensemble des problèmes médicaux d'urgence.
- Lorsque vous appelez, vous êtes d'abord en contact avec un permanencier de régulation médicale. Il demandera certaines informations (nom, prénom, adresse... motif de l'appel...) et s'il ne peut pas vous répondre, il vous passera le médecin régulateur.
- Le médecin enverra les moyens adaptés selon le type d'appel et sa gravité.

18 Les Sapeurs-pompiers

- Ils assurent les premiers secours (en cas d'incendie, d'accident de la route...)
- Les appels sont réceptionnés par des pompiers au Centre de Traitement des Appels ou CTA. De la même manière que le SAMU, ils envoient les moyens appropriés en fonction du type d'appel.

112 Les Centres d'appels d'urgence

- Ce numéro est un numéro unique en Europe permettant de contacter les services d'urgence et peut être composé gratuitement d'un téléphone fixe ou portable.
- Ce numéro concerne toutes les urgences (médicales, incendie, police...)
- Selon les départements, il renvoie soit sur le 15 soit sur le 18.

17 La Police

- Certains appels reçus au 15 et/ou au 18 sont transmis à la Police (en cas d'accident grave, d'accident de la route).
- Ce numéro peut être composé pour tout problème de sécurité ou problème d'ordre public.

Les Centres anti-poison

- Ce sont des centres d'information sur les risques toxiques de produits existants. Des médecins assurent une assistance téléphonique permanente et une aide au diagnostic.
- Il existe 10 centres anti-poison (un par grande région) et tous répondront à vos questions même si ce n'est pas le centre de votre région.
- **Angers** : 02 41 48 21 21
- **Bordeaux** : 05 56 96 40 80
- **Lille** : 0 825 812 822
- **Lyon** : 04 72 11 69 11
- **Marseille** : 04 91 75 25 25
- **Nancy** : 03 83 32 36 36
- **Paris** : 01 40 05 48 48
- **Rennes** : 02 99 59 22 22
- **Strasbourg** : 03 88 37 37 37
- **Toulouse** : 05 61 77 74 47



Les Bornes d'appel d'urgence

- Elles sont situées tous les 2 km sur les autoroutes, les voies rapides, les périphériques et les tunnels.
- Appuyez sur le bouton, vous êtes en relation directe avec les services de surveillance (gendarmes et sociétés d'autoroute) qui vous localisent et envoient des secours.



En cas d'accident

- Garder son calme et téléphoner au numéro d'urgence approprié (réponse plus rapide).
- Transmettre un message clair et complet (la personne qui recevra l'appel vous demandera ces informations :
 - nom, prénom, adresse et numéro de téléphone ou de borne d'appel,
 - nature de l'accident et des risques éventuels persistants,
 - nombre de blessés, état apparent des victimes,
 - les premiers gestes effectués (si vous avez l'attestation de formation aux premiers secours)
- Une fois le message transmis, ne raccrocher que lorsqu'on vous en donne l'ordre.